

Ville de Herserange
Conseil Municipal
Lundi 27 février 2017
Note de Synthèse

I – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2016.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2016.

I – Compte-rendu de la délégation permanente donnée au Maire.

Le Maire a, dans le cadre de sa délégation permanente, signé le marché suivant :

Marché de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage de mise en valeur, des illuminations festives et de la signalisation lumineuse tricolore.:




2 Candidatures : RIANI - CITEOS

Titulaire du Marché : RIANI - Trieux

Montant du Marché : 1 276 841,76 € TTC sur 12 ans

II – Débat d'Orientation Budgétaire 2017 - Mairie.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment clé de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, la stratégie financière, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

-  Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2016 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
-  Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2017 telles que définies par la loi de finances.
-  La délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

La loi de finances, de manière globale et résumée :

Baisse de la DGF, hausse de la péréquation et soutien à l'investissement : la loi de finances pour 2017 boucle le quinquennat en conservant les mêmes marqueurs. S'y ajoutent des mesures facilitant la refonte de la carte intercommunale, une réforme de la DSU et l'octroi à compter de 2018 d'une fraction de TVA aux régions.

2017 voit la mise en œuvre de la dernière tranche programmée (à ce jour ...) de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'élevait à -3,67 Mds €, soit -7,4 %. Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires, le bloc communal, et lui seul, bénéficie d'une remise de peine : sa quote-part de l'effort additionnel est réduite de moitié. Les dotations ne sont donc ponctionnées « que » de 2,64 Mds € (sur 33,22 Mds € de DGF).

L'année 2017 est marquée par la hausse importante de plusieurs concours, en particulier le vif rebond technique de la compensation des exonérations de taxe d'habitation attribuée aux communes et EPCI. La règle veut que la hausse d'un poste soit équilibrée par la baisse d'un autre. Or, il en va ici de quelque 800 M€ et les variables d'ajustement traditionnelles (d'autres compensations fiscales), à force d'être mobilisées, se sont amenuisées.

Un autre concours aurait pu résoudre une bonne part de l'équation : le FCTVA. Dans le sillage du repli des investissements locaux, il fond de plus de 500 M€ (-8,6%). Mais, s'agissant du niveau de ses concours aux collectivités, l'Etat ne se considère plus tenu que par la trajectoire inscrite en loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Or, les coups de pouce qu'il a régulièrement donnés depuis 3 ans (fonds d'aide à l'investissement, bonification du FCTVA, DGF des métropoles, allègement de contribution du bloc communal en 2017, ...) ont bonifié cette trajectoire.

Contexte Général

Les principales mesures de la loi de finances pour 2017 s'inscrivent dans la continuité de la maîtrise des finances publiques et traduisent l'approfondissement des différentes péréquations instituées depuis 2012.

L'action de la Commune est principalement conditionnée par le vote du budget annuel. Son cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le DOB constitue la 1^{ère} étape de ce cycle. Ces orientations vous sont proposées alors même que les données de fond, en matière de fiscalité et de dotations, ne sont pas notifiées.

Au-delà des éléments de contexte liés à l'adoption de la loi de finances pour 2017, ce budget s'inscrit dans le cadre de la stratégie de maîtrise des finances de la collectivité et de la stabilité de la fiscalité souhaitée par le Maire. Les comptes administratifs pour 2015 démontrent que les dépenses ont été maîtrisées grâce à une rigueur exercée quotidiennement.

Parallèlement, avec le passage en communauté d'agglomération de l'intercommunalité longovicienne, la CAL (Communauté d'Agglomération de Longwy va percevoir, en lieu et place de la Ville, les produits liés à la fiscalité des entreprises (CFE – IFER CVAE et TASCOM pour 59 831 €), à la taxe additionnelle au foncier non bâti (1 895 €), ainsi que la part de DGF communale relative à la compensation des pertes de salaires (CPS pour 119 901 €). En contrepartie, la CAL prendra en charge la participation communale au SITRAL (113 566 €) et au SIAAL pour les eaux pluviales (23 333 €), et versera à la ville une compensation permettant une opération budgétaire nulle (44 727,69 €).

La situation de notre Ville:

Le Maire présente au Conseil la balance du Compte Administratif 2016 prévisionnel avec :

- Un excédent d'investissement de 1 065 281,50 €
- Les restes à réaliser 2016 à intégrer au budget 2017, tant en dépenses qu'en recettes, présentant un déficit de 921 185,63 €
- Un excédent de fonctionnement de 123 389,04 €.

En investissement :
Les grands chapitres 2015

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2016	CA 2016 (Réalizations)		BP 2016	CA 2016 (Réalizations)
FCTVA + TLE+taxe aménagement	90 000,00	100 092,45	Dépenses d'équipement	3 760 900,20	1 227 032,75
Excédent d'investissement reporté	331 857,55	331 857,55	Terrains nus	0,00	820,12
Excédent de fonctionnement capitalisé	96 704,38	96 704,38	Emprunts + dépôts et cautionnements	113 777,38	61 967,27
Subventions	2 113 677,00	722 834,77	Opérations d'ordre de	14 195,00	0,00
Emprunts + Dépôts et cautionnements	1 002 500,00	1 000 874,24			
Opérations d'ordre	14 195,00	0,00	<i>Sous-Total</i>	<i>3 888 872,58</i>	<i>1 289 820,14</i>
Vente	140 000,00	0,00			
Amortissements	99 938,65	102 738,65			
			<i>Excédent 2016</i>		<i>1 065 281,90</i>
<i>Total</i>	<i>3 888 872,58</i>	<i>2 355 102,04</i>	<i>Total</i>	<i>3 888 872,58</i>	<i>2 355 102 ?04</i>

L'année 2016 a permis la mise en place des opérations suivantes

- Le démarrage de la construction de l'espace loisirs enfance pour 958 735,10 €
- Le démarrage des travaux d'accessibilité du 100 rue de Paris pour 72 662,68 €
- Le Marché de voirie pour 151 793,60 € qui a permis de réaliser les interventions suivantes :
 - o Centre :
 - Réfection du trottoir face au 100, rue de Paris
 - Réfection des trottoirs de la rue du Haut Fourneau
 - Aménagements qualitatifs devant commerces de la rue de Paris
 - Aménagement d'un stationnement Personne à Mobilité Réduite rue de Paris
 - o Chiers :
 - Création de parkings rue des Acacias et cités Tresson
 - Installation de bornes au tennis club
 - Diverses réfections de trottoirs sur le quartier
 - o Landrivaux :
 - Création d'îlots
 - Aménagement d'un stationnement Personne à Mobilité Réduite av du Luxembourg
 - Réfection d'escaliers av du Luxembourg
 - Création de bateaux rue de la Croix St Jean et Av du Luxembourg
 - Réfection du passage-piétons rue du 19 mars 1962

- Atribus av du Luxembourg
- Village :
 - Aménagement de l'accès rue du Vauzé
- Centre Aéré :
 - Raccordement gaz, assainissement, téléphone et câble

En recettes d'investissement, on note :

- La réalisation de l'emprunt prévu au Budget pour 1 000 000 €.
- La perception des subventions pour :
 - L'espace loisirs enfance à hauteur de 595 650,79 €
 - L'accessibilité du 100 rue de Paris pour 33 333,00 €
 - La dotation transitoire du CD 54 pour 24872 €
 - Le reliquat de subvention DETR pour les travaux dans les écoles des Chalets et Jules Simon pour 41 116 €
- 1 392 786 € de subventions sur programme n'ont pas été encaissées sur 2016 et le seront sur 2017 (RAR) car les travaux ne sont pas terminés.

Tous ces éléments sont repris dans le tableau suivant.

En investissement :
Les restes à réaliser 2016

Ces dépenses et recettes étaient prévues au Budget 2016, mais n'ont pas été réalisées dans l'exercice budgétaire.

RECETTES		DEPENSES	
	Montant		Montant
Subventions accessibilité 100 rue de Paris	145 782,00	Accessibilité 100 rue de Paris	292 409,38
Subventions espace loisirs enfance	1 219 141,23	Espace Loisirs Enfance	1 797 499,48
Fonds de concours CAL panneaux lumineux	5 000,00	CPE (Contrat de Performance Energétique)	47 000,00
Vente 2 ^{ème} tranche Maurice Ravel	140 000,00	Matériel informatique (écoles numériques)	17 000,00
<i>Recettes RAR - Total</i>	<i>1 509 923,23</i>	Marché de voirie	20 000,00
Déficit de RAR 2016	921 185,63	Autres immobilisations corporelles <i>(vidéoprotection, éclairage SDS, panneaux lumineux, alim gaz et téléphone centre aéré, bacs à sel, ...)</i>	257 200,00
		<i>Dépenses RAR - Total</i>	<i>2 431 108,86</i>

Disponibilités pour 2017 :

Résultat d'investissement + résultat des RAR = $1\,065\,281,90 + (-921\,185,63)$
 = + 144 096,27 €

Cette somme est obligatoirement affectée en recettes d'investissement sur le budget 2017 et peut être mobilisée pour les opérations 2017.

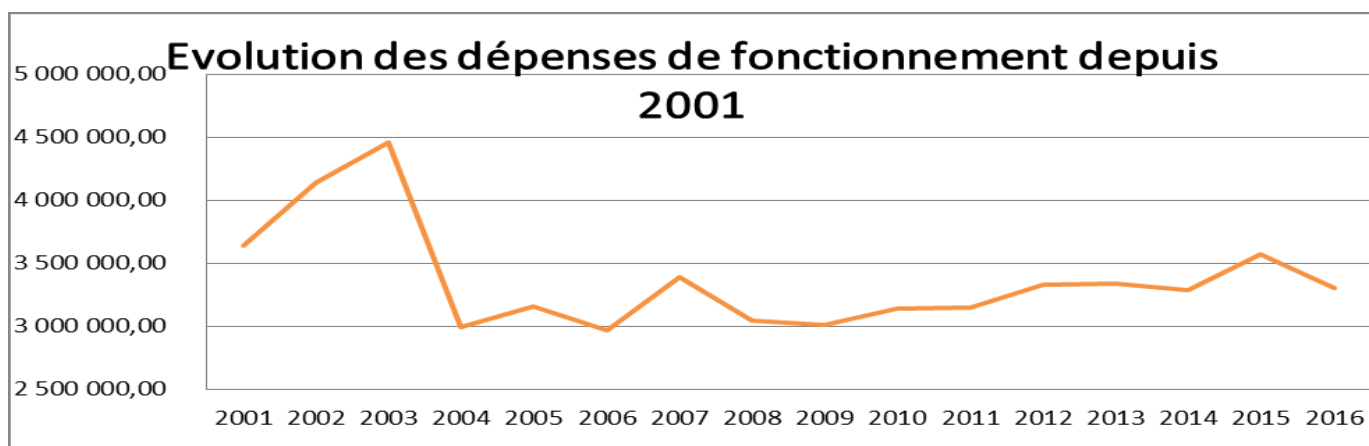
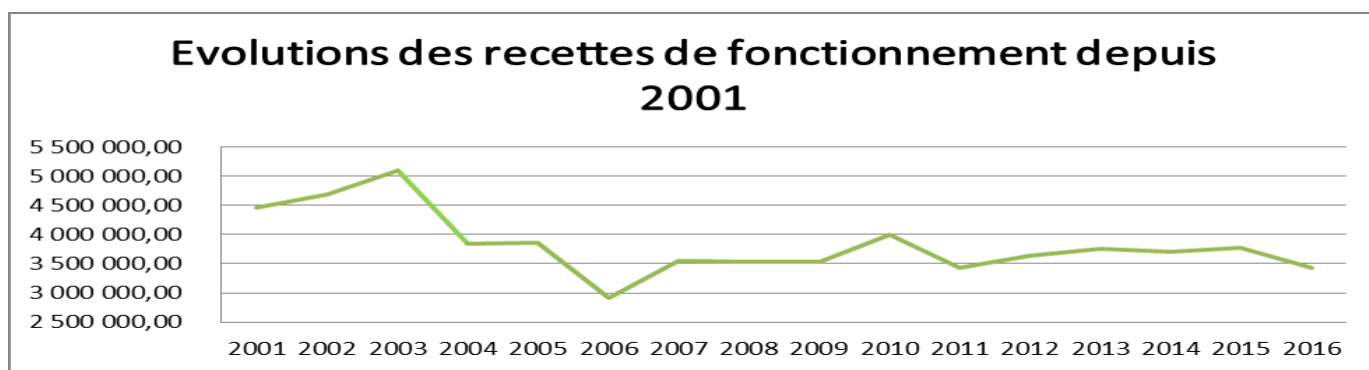
En fonctionnement :
 Les grands chapitres 2016

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2016 (Prévisions)	CA 2016 (Réalizations)		BP 2016 (Prévisions)	CA 2016 (Réalizations)
Excédent de fonctionnement reporté	111 250,00	111 250,00	Chges caractère général	1 262 150,00	1 249 501,61
Atténuation de charges	0,00	9 416,85	Chges de personnel	1 477 366,89	1 460 554,69
Pduits services	219 650,00	181 437,21	Autres chges gestion courante	481 300,00	476 157,77
Impôts et taxes	1 438 954,00	1 416 509,29	Chges financières	18 736,46	12 784,39
Dotations, subventions, participations	1 368 438,00	1 484 706,62	Chges exceptionnelles	3 000,00	1 670,34
Autres pduits gestion courante	189 000,00	183 514,99	Opérations d'ordre et amortissements	99 938,65	102 738,65
Pduits financiers	100,00	59,40			3 303 407,45
Pduits exception.	15 100,00	39 902,13	<i>Sous-Total</i>	<i>3 342 492,00</i>	<i>3 303 407,45</i>
				Excédent 2016	123 389,04
<i>Total</i>	<i>3 342 492,00</i>	<i>3 426 407,55</i>	<i>Total</i>	<i>3 436 170,93</i>	<i>3 370 523,58</i>

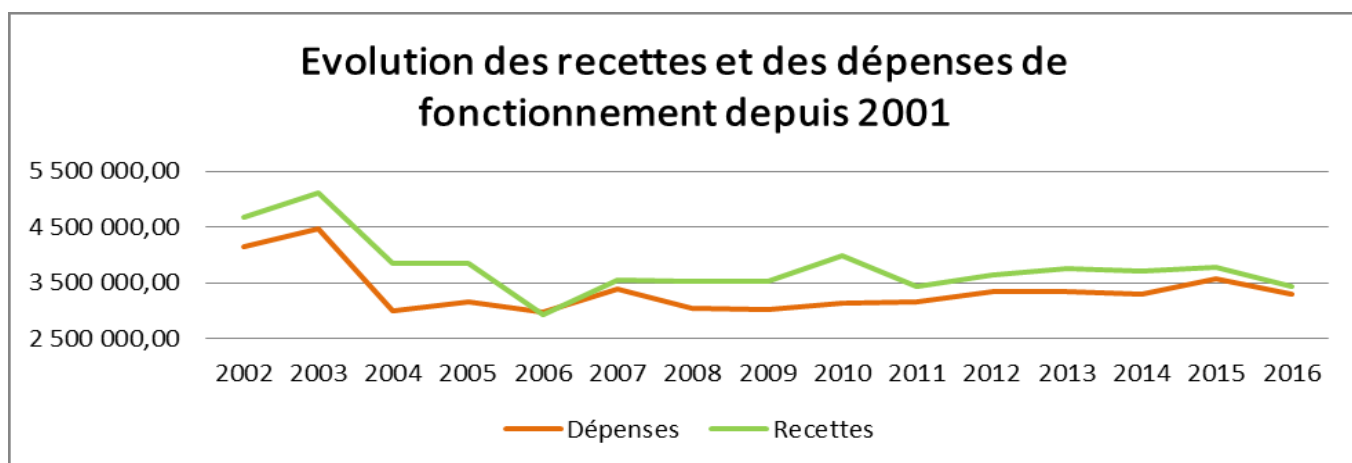
On remarque :

- Une très faible hausse des charges de personnel entre 2015 et 2016 (35 000 €) s'expliquant par les avancements d'échelon, mais également par le recrutement du 2nd policier municipal et d'un agent à temps partiel aux services extérieurs
- Une baisse des charges à caractère général entre 2015 et 2016 de l'ordre de 96000 € liée à la disparition complète des factures relevant de la piscine (l'année 2015 a été transitoire), mais également par une maîtrise des dépenses courantes dans le cadre des économies à mettre en œuvre.

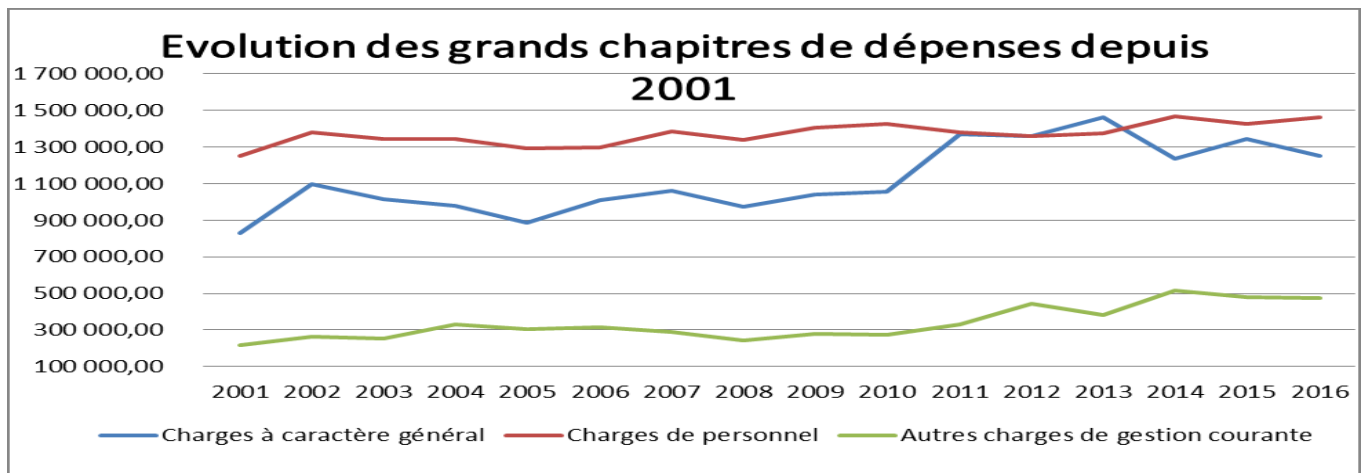
- La baisse des dotations de l'Etat à la Ville de l'ordre de 70 000 € entre 2015 et 2016.
- L'inscription comptable de la vente de la 1^{ère} tranche de Maurice Ravel en produits exceptionnels et en dépenses de fonctionnement.



On note depuis plusieurs années une baisse des recettes mais également des dépenses de la Ville.



Grâce aux efforts de maîtrise des dépenses, on remarque une évolution conjointe entre les ressources et les dépenses de la Ville : les ressources diminuant, les dépenses ont suivi la même courbe, tout en maintenant les différents services proposés à la population. Le travail entrepris depuis maintenant plusieurs années sur la maîtrise des dépenses porte ses fruits, mais doit être conforté et amplifié car les excédents s'amenuisent.



RESULTAT GLOBAL 2016 : + 267 485,31 €

- INVESTISSEMENT + 1 065 281,90 €
- RESTES A REALISER - 921 185,63 €
- FONCTIONNEMENT + 123 389,04 €

OBJECTIFS 2017 :

- PAS D'AUGMENTATION DES TAXES
- POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET VALIDES

Les principaux ratios de pilotage:

RATIOS		2015	2016
A	Recettes réelles de fonctionnement	3 775 220,39	3 315 546,49
B	Dépenses réelles de fonctionnement	3 470 177,62	3 203 468,80
C	Epargne de gestion (A-B)	305 042,77	112 077,69
D	Frais financiers (intérêts d'emprunt)	5 635,18	12 784,39
E	Epargne brute (C-D)	299 407,59	99 293,30
F	Remboursement du capital de la dette	7 906,49	60 682,65
G	CAF – Capacité d'autofinancement (E-F)	291 501,10	36 610,65
H	Encours de la dette au 31/12	462 219,16	1 401 110,39
I	Capacité de désendettement en année (H/E)	1,54	14,11
J	Degré d'autofinancement (A/recettes totales de fonctionnement)	100 %	96,70 %

Le degré d'autofinancement est jugé satisfaisant à partir de 80 %.

➤ Les enjeux pour 2017 en fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité avec maintien des taux des 4 taxes.
- Les charges de personnel seront maintenues avec une légère augmentation liée au reclassement des agents de catégorie B et C.
- Les efforts de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement seront maintenues voire accentuées et une réflexion sur notre patrimoine sera engagée (baisse des dépenses à caractère générale liées au patrimoine)

➤ Les enjeux pour 2017 en investissement :

- Les opérations suivantes seront poursuivies et finalisées :
 - o Espace Loisirs Enfance
 - o Accessibilité 100, rue de Paris
- Seront également inclus dans le budget 2017 :
 - o L'acquisition de l'ancien bâtiment Carminati pour l'accueil des services techniques et extérieurs
 - o L'achat de mobilier pour l'espace loisirs enfance
 - o La mise en place d'un columbarium au cimetière
 - o La réfection du plancher de la salle des sports
 - o La participation annuelle au CPE
 - o La 1^{ère} tranche de travaux d'installation de la vidéo-protection
 - o L'aménagement de cellules pour professionnels de santé à la Maison de Santé.
- La Ville poursuivra son inscription dans la dynamique de développement durable avec des interventions relatives aux économies d'énergie et avec un travail sur l'équipement LED de l'éclairage public et par le remplacement systématique des éclairages intérieurs des bâtiments par du LED.

IV – Débat d’Orientation Budgétaire 2017 – Service des Eaux.

Le Maire présente au Conseil la balance du Compte Administratif 2016 du service des eaux avec :

- Un excédent de fonctionnement de 15 195,61 €.
- Un excédent d’investissement de 82 243,03 €.

En investissement : Les grands chapitres 2016

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2016	CA 2016 (Réalizations)		BP 2016	CA 2016 (Réalizations)
Excédent d’investissement reporté	78 007,43	78 007,43	Amortissements subventions	18 740,41	18 740,41
Excédent de fonctionnement capitalisé	11 266,52	11 266,52	Remboursement capital emprunts	33 745,84	21 745,84
Emprunts	150 000,00	0,00	Travaux neufs	220 243,03	0,00
Amortissements travaux	33 455,33	33 455,33	<i>Sous Total</i>	<i>272 729,28</i>	<i>40 486,25</i>
			<i>Excédent 2016</i>		<i>82 243,03</i>
<i>Total</i>	<i>272 729,28</i>	<i>122 729,28</i>	<i>Total</i>	<i>272 729,28</i>	<i>122 729,28</i>

En fonctionnement : Les grands chapitres 2016

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2015 (Prévisions)	CA 2015 (Réalizations)		BP 2015 (Prévisions)	CA 2015 (Réalizations)
Amortissements des subventions	18 740,41	18 740,41	Chges divers gestion courante	17 680,00	7 669,94
Surtaxe eau	65 000,00	66 864,63	Chges de personnel	9 200,00	8 379,08
			Intérêts des emprunts	23 405,08	20 905,08
			Amortissements travaux	33 455,33	33 455,33
			<i>Sous-Total</i>	<i>83 740,41</i>	<i>70 409,43</i>
			<i>Excédent 2016</i>		<i>15 195,61</i>
<i>Total</i>	<i>83 740,41</i>	<i>85 605,04</i>	<i>Total</i>	<i>83 740,41</i>	<i>85 605,04</i>

La recette annuelle de surtaxe eau est de 66 864,63 € pour 2016 mais correspond au solde de l'année 2015 (35 164,63€) et à l'acompte 2016 (31 700€) et varie en fonction de la consommation. Pour 2016, le solde de surtaxe 2016 n'a été pas encore été versé.

La surtaxe eau à 0,34 € HT/m³ est maintenue depuis 2010.

Les prévisions budgétaires 2017 permettent de mettre en évidence la suffisance de ce taux de surtaxe pour pouvoir couvrir les remboursements d'emprunts actuels et les charges de fonctionnement du service des Eaux, avec mise en œuvre des travaux de remplacement de la conduite d'eau dans la rue de Liège.

Les principaux ratios de pilotage:

RATIOS		2015	2016
A	Recettes réelles de fonctionnement	74 897,79	85 605,04
B	Dépenses réelles de fonctionnement	30 175,94	36 954,10
C	Epargne de gestion (A-B)	44 721,85	48 650,94
D	Frais financiers (intérêts d'emprunts)	21 822,42	20 905,08
E	Epargne brute (C-D)	22 899,43	27 745,86
F	Remboursement du capital de la dette	20 828,50	21 745,84
G	CAF – Capacité d'autofinancement (E-F)	+ 2 070,93	6 000,02
H	Encours de la dette au 31/12	494 766,58	473 020,68
I	Capacité de désendettement en année (H/E)	21,60	17,04
J	Degré d'autofinancement (A/recettes de fonctionnement)	100 %	100 %

Etat de la dette :

L'endettement du service des eaux (capital restant du au 01/01/2016) est de 473 020,68 € (494 766,58 € au 01/01/2016).

Au cours de l'année 2016, le service des eaux s'est donc désendetté de 21 745,90 €.

L'endettement au 01/01/2016 est de 107,50 € par habitant (108,50 € par habitant au 01/01/2015).

Les recettes de surtaxe eau permettent au service des eaux de couvrir le montant des annuités d'emprunts, mais aussi de faire face aux dépenses de personnel et de gestion courante.

	Créancier	Opération	Date de réalisation	Montant de l'emprunt	Taux	Annuités	Montant annuité	Capital restant du au 01/01/2015	Capital restant du au 01/01/2016	Montant capital 2017	Montant intérêts 2017
1	CCM Strasbourg	Rue du 10 septembre	31/03/2009	47 000,00	4,80%	12	4 345,60 €	18 918,68	15 481,18	3 602,50 €	743,10 €
2	CCM Herserange	Rue de Paris/Av Huart	31/08/2007	380 000,00	4,60%	25	25 657,64 €	298 509,49	286 375,98	12 701,36 €	12 956,28 €
3	CCM Herserange	Rue Croix St Jean	31/05/2011	205 100,00	3,65%	25	12 647,68 €	177 338,35	171 163,52	6 400,21 €	6 247,47 €
TOTAL				632 100			42 650,92	494 766,52	473 020,68	22 704,07 €	19 946,85 €

Pour 2017 les perspectives budgétaires sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement de 83 740,41 €
- Le Budget d'investissement sera consacré à la réalisation de travaux de remplacement de la conduite principale de la rue de Liège, soit 70 (montant des travaux estimé à 170 000 € TTC). Un emprunt de 150 000 € décidé en 2016 sera mis en place.

On peut rappeler que dans le marché actuel renouvelé en 2011, le montant global des travaux dû par le délégataire se monte à 1,2 M€ (modélisation, sectorisation, télérelève et branchements plomb).

Par ailleurs, l'année 2016 a permis à la SAUR de procéder au remplacement de **20 branchements en plomb principalement dans la rue du Haut Mérite portant à 303 (sur 500 à réaliser au total) le nombre de branchements remplacés depuis le renouvellement du marché en 2011.**

Pour 2017, la SAUR a prévu le remplacement d'une partie des branchements de la rue de Liège, parallèlement aux travaux réalisés par le service des eaux de remplacement de la conduite principale.

V – Subventions aux associations 2017.

Le Maire informe le Conseil que la Commission Sports Jeunesse et Vie associative s'est réunie le 08/02/2017 pour examiner les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2017.

Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 05/12/2016, une subvention de fonctionnement a été votée pour la crèche associative Câlins et Galipettes, pour 22 000 €.

Le détail des associations ayant déposé leur demande est joint en annexe 1.

Le Maire propose que les subventions soient votées pour les associations ayant déposé leur demande et que les demandes ultérieures soient étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions à allouer aux associations pour l'année 2017.

VI – Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1621-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Il convient ainsi d'autoriser de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses relevant de la section d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2017.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L 1621-1 du CGCT.

VII – Achat du bâtiment CARMINATI.

Le Maire rappelle qu'il a été autorisé par le Conseil Municipal, par délibération en date du 05/12/2016, à acquérir pour les services techniques et extérieurs, l'ancien entrepôt Carminati situé 18bis, rue du Haut Mérite, au prix de 120 000 € hors droits, frais et taxes, portant le prix final à 129 000 €.

Le projet d'acte a été présenté par la SCP Ruer et Associés, accompagné des différents diagnostics afférents au bâtiment.

Il est proposé au Conseil de valider par délibération cette acquisition et d'autoriser le Maire à signer tout acte correspondant.

VIII – Vente d'un garage Rue des Aisances.

Le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la SCI les Cerisiers située à Villers la Montagne, et composée de M. LOPES et Mme RAVENDA, domiciliés 4 rue du 11 Novembre, pour l'acquisition d'un garage situé rue des Aisances (batterie de 5), en date du 18 janvier 2017.

Les Domaines ont estimé la valeur vénale de ce bien à 6 500 € hors droits et taxes.

Il est proposé au Conseil se prononcer sur la vente de ce garage à la SCI Les Cerisiers pour la somme de 6 500 € hors droits et taxes, et de confier les opérations de vente à la SCP Chambaz, Sendel et Ruer de Longwy.

IX – Avis communal sur le PLUI.

Le Maire informe le Conseil que la loi du 24/03/2014, loi ALUR rend les communautés de communes et les communautés d'agglomération compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans, sauf si une minorité de blocage d'au moins 25% des communes représentant 20 % de la population est mise en œuvre dans les 3 mois précédant le 27 mars 2017.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un document à l'échelle d'un groupement de communes qui :

- étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire,
- construit un projet de développement respectueux de l'environnement,
- formalise ce projet dans des règles d'utilisation des sols.

Son élaboration doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Il s'articule autour de 5 grands enjeux :

- 1- **Cohérence du projet de territoire** : il dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans à l'échelle intercommunale où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.
- 2- **Cadre de vie** : il veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire intercommunal et valorise le cadre de vie de ses habitants, tout en maintenant un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.
- 3- **Habitat** : il accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat, en facilitant la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.
- 4- **Climat** : c'est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique, en déterminant les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.
- 5- **Développement économique** : il assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire, et en apportant des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Compte-tenu des enjeux identifiés dans le cadre de la prise de compétence PLU par l'intercommunalité, le Maire propose aux membres d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence à la CAL.

En effet, ce document d'urbanisme sera un des outils à la mise en place effective d'un réel projet de territoire, projet partagé et consensuel, alliant problématiques rurales et urbaines, tout en traitant des sujets transverses comme le développement économique, le logement et le climat.

Il est proposé au Conseil de prononcer un avis sur le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, conformément aux dispositions de la loi ALUR.

X – Modification du tableau des emplois.

Le Maire informe le Conseil qu'un agent titulaire au grade de Rédacteur s'est présenté à l'examen professionnel d'accès au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et a été admis, par jury d'admissibilité du 09/02/2017.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois par la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, afin de pouvoir nommer cet agent à son nouveau grade.

La nomination de l'agent n'interviendra qu'après passage en Commission Administrative Paritaire au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Il est proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois en créant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

XI – SMIVU Fourrière du Joli Bois - Adhésions.

Le Maire informe le Conseil que le comité syndical du SMIVU du Joli Bois, par délibération en date du 09/12/2016, a approuvé l'adhésion des communes de Neufchef (2571 habitants) et de Hannonville Suzemont (277 habitants) au SMIVU.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de ces 2 communes au SMIVU Fourrière du Joli Bois.

XII – Informations diverses.

- 1- Rapport d'activités 2015 – SMIVU Fourrière du Joli Bois : ce document est disponible pour consultation en Mairie – Bureau de la DGS.
- 2- Nouveau logo : le Maire informe le Conseil, qu'à la suite de la consultation réalisée en fin de Conseil Municipal du 05/12/2016, le nouveau logo de la Ville est le suivant :



Il a été réalisé par le service Communication de la Ville, en lien avec l'agence AZCOM. Les différents supports de communications municipaux sont en cours de modification.

- 3- Populations légales – INSEE : Le Maire informe le Conseil que la population totale herserangeoise au 01/01/2017, définie par les enquêtes de recensement 2012 et 2016 est de 4 399 habitants. Est joint en annexe 2 de la présente note le détail fourni par l'INSEE.